

**PROCES VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2026**

---

**Convocation du Conseil Municipal : le 27.03.2026**

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation d'une secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du **21/03/2026**

<b>RUBRIQUE</b>	<b>OBJET</b>
<b>Institutions et vie politique</b>	Indemnités des élus
	Créations et compositions des commissions communales
	Désignation des membres de la commission communale des impôts CCID
	Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
	Désignation des représentants communaux du Syndicat Départemental de la Voirie (SDV17)
	Désignation des représentants à la Commission Géographique du SYMBO-EPAGE de la Boutonne
	Désignation "grand électeur" Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement rural (SDEER)
	Désignation des représentants au SIAH Gères et Devise
	Désignation représentants en qualité de délégués CNAS
	Désignation des représentants du conseil école
	Désignation d'un référent "Défense"
	Désignation d'un référent "Sécurité"

**Questions diverses :**

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Samuel MADEUX**, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents)

Nom et prénom	Statut	Présents	Absents excusés, ayant donnés pouvoir à.....	Absents	Pour	Contre	Abst°
MADEUX Samuel	maire	X			X		
CHARPENTIER Marie-Véronique	1ère adjointe	X			X		
DAMPURE Guillaume	2ème adjoint	X			X		
PERRET Nathalie	3ème adjointe	X			X		
BOUTTEAUD Louis	4ème adjoint	X			X		
MURAT Pierre-Antoine	conseiller délégué	X			X		
MASSE Gérard	conseiller municipal	X			X		
SOARES Marie-Josée	conseillère municipale	X			X		
MAINARD Nadine	conseillère municipale	X			X		
BONTEMPS Katia	conseillère municipale	X			X		
BLANCHET Patrick	conseiller municipal	X			X		
GRAUX Catherine	conseillère municipale	X			X		
BRUNAUD Julie-Anne	conseillère municipale	X			X		
DUBOIS Richard	conseiller municipal	X			X		
MALLERET Bérange	conseillère municipale	X			X		
TOURNEUR Camille	conseillère municipale	X			X		
PRESSOIR MAURIN Johan	conseiller municipal	X			X		
BOUFFET Evan	conseiller municipal	X			X		
GATEL Félicien	conseiller municipal	X			X		
<b>Total</b>		<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19</b>		

**Madame Nathalie PERRET a été désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**DELIB 2026\_04.01\_21 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :**

La demande du maire de ne pas bénéficier du taux maximal de 55,70 %

Les taux des indemnités de fonction par rapport de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique comme suit :

- 48.60 % pour le maire
- 12.40 % pour le 1<sup>er</sup> adjoint
- 9 % pour le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoint
- 9 % pour le conseiller délégué

**Décide de fixer au 01.04.2026 les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et du conseiller délégué.**

**DELIB 2026\_04.01\_22 : CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATIONS DES MEMBRES**

L'article L.2121-22 permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction, « *chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres* ».

**Ces commissions, exclusivement composées d'élus**, peuvent avoir un caractère permanent, et sont dans ce cas constituées dès le début du mandat du conseil.

Le nombre de commissions est librement fixé par le conseil municipal, tout comme le nombre des membres qui les composent.

Le maire est président de droit de toute commission (article L.2121-22 alinéa 2).

Dès sa première réunion, la commission doit élire un vice-président ; celui-ci sera chargé de la convoquer et d'en présider les séances lorsque le maire sera absent ou empêché (article L.2121-22 alinéa 2).

Ces instances sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

**Monsieur le maire propose la création de 13 commissions thématiques ainsi que le nombre et la désignation des membres au sein de chaque commission.**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE :**

-de désigner les membres au sein de ces commissions comme suit :

**Le maire est président de droit dans chacune des commissions ci-dessous :**

COMMISSION	SOCIALE
Domaines	Aide sociale (CNAS) Santé
CHARPENTIER Marie-Véronique	X
DAMPURE Guillaume	X
PERRET Nathalie	X
PRESSOIR MAURIN Johan	X
TOTAL	4

COMMISSION	AFFAIRES COURANTES
Domaines	Gestion du quotidien Dépenses de fonctionnement max 1000€ TTC
CHARPENTIER Marie-Véronique	X
DAMPURE Guillaume	X
TOURNEUR Camille	X
TOTAL	3

<b>COMMISSION</b>	<b>SCOLAIRE</b>
<b>Domaines</b>	<b>Périscolaire Transport Restauration scolaire Enfance et jeunesse CMJ</b>
CHARPENTIER Marie-Véronique	X
BOUTTEAUD Louis	X
BONTEMPS Katia	X
BOUFFET Evan	X
PRESSOIR MAURIN Johan	X
SOARES Marie-Josée	X
GATEL Félicien	X
TOTAL	7

<b>COMMISSION</b>	<b>AMENAGEMENT/URBANISME</b>
<b>Domaines</b>	<b>Urbanisme PLUIH Habitat Tourisme vert</b>
MURAT Pierre-Antoine	X
BOUTTEAUD Louis	X
DUBOIS Richard	X
GRAUX Catherine	X
BLANCHET Patrick	X
TOTAL	5

<b>COMMISSION</b>	<b>CIMETIERES</b>
<b>Domaines</b>	<b>Attribution renouvellement et reprise de concessions Entretien des cimetières</b>
DAMPURE Guillaume	X
BONTEMPS Katia	X
GRAUX Catherine	X
MAINARD Nadine	X
TOTAL	4

<b>COMMISSION</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>
<b>Domaines</b>	<b>Entretien des haies et fossés Gestion de l'eau Biodiversité et ENS Transition éco</b>
BOUTTEAUD Louis	X
MURAT Pierre-Antoine	X
DUBOIS Richard	X
GRAUX Catherine	X
MASSE Gérard	X
BLANCHET Patrick	X
MALLERET Béragère	X
PRESSOIR MAURIN Johan	X
GATEL Félicien	X
TOTAL	9

<b>COMMISSION</b>	<b>VOIRIE- EMBELISSEMENT</b>
<b>Domaines</b>	<b>Voirie Espaces verts Fleurissement</b>
BOUTTEAUD Louis	X
MURAT Pierre-Antoine	X
DUBOIS Richard	X
MASSE Gérard	X
MAINARD Nadine	X
BLANCHET Patrick	X
MALLERET Bérangère	X
PRESSOIR MAURIN Johan	X
SOARES Marie-Josée	X
GATEL Félicien	X
TOTAL	10

<b>COMMISSION</b>	<b>PERSONNEL- RESSOURCES HUMAINES</b>
<b>Domaines</b>	<b>RH Entretiens professionnels Suivi des agents</b>
PERRET Nathalie	X
DAMPURE Guillaume	X
CHARPENTIER Marie-Véronique	X
DUBOIS Richard	X
BOUFFET Evan	X
TOURNEUR Camille	X
PRESSOIR MAURIN Johan	X
TOTAL	7

<b>COMMISSION</b>	<b>CULTURE</b>
<b>Domaines</b>	<b>Associations Salles des fêtes Médiathèque Equipements sportifs Animations fêtes et cérémonies Patrimoine</b>
PERRET Nathalie	X
DAMPURE Guillaume	X
BRUNAUD Julie-Anne	X
BONTEMPS Katia	X
GRAUX Catherine	X
BOUFFET Evan	X
MAINARD Nadine	X
SOARES Marie-Josée	X
TOTAL	8

COMMISSION	COMMUNICATION
<b>Domaines</b>	Site internet réseaux sociaux Intramuros Bulletin municipal Qualité de vie
DAMPURE Guillaume	X
PERRET Nathalie	X
BRUNAUD Julie-Anne	X
BOUFFET Evan	X
TOURNEUR Camille	X
MAINARD Nadine	X
PRESSOIR MAURIN Johan	X
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

COMMISSION	BATIMENTS
<b>Domaines</b>	Gestion Acquisition Entretien
DAMPURE Guillaume	X
PERRET Nathalie	X
BOUTTEAUD Louis	X
MASSE Gérard	X
BLANCHET Patrick	X
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>

COMMISSION	FINANCES
CHARPENTIER Marie-Véronique	X
DAMPURE Guillaume	X
PERRET Nathalie	X
BOUTTEAUD Louis	X
MURAT Pierre-Antoine	X
BRUNAUD Julie-Anne	X
DUBOIS Richard	X
MAINARD Nadine	X
MALLERET Béangère	X
PRESSOIR MAURIN Johan	X
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

COMMISSION	ACHATS-MARCHES PUBLICS
CHARPENTIER Marie-Véronique	X
DAMPURE Guillaume	X
PERRET Nathalie	X
BOUTTEAUD Louis	X
MURAT Pierre-Antoine	X
BRUNAUD Julie-Anne	X
DUBOIS Richard	X
MAINARD Nadine	X
MALLERET Béangère	X
PRESSOIR MAURIN Johan	X
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

**DELIB 2026\_0401\_23 : DESIGNATION des MEMBRES de la CCID (commission communale des impôts directs)**

**Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.**

**Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.**

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur **une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.**

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Le conseil municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des 12 commissaires titulaires et des 12 commissaires suppléants et de procéder au vote à main levée.

<b>12 commissaires titulaires</b>
Marie-Véronique CHARPENTIER
Pierre-Antoine MURAT
Nadine MAINARD
Guillaume DAMPURE
Louïsette CHAMPOUDRY
Louis BOUTTEAUD
Katia BONTEMPS
Gérard MASSE
Camille TOURNEUR
Julien BERNARDEAU
Bérangère MALLERET
Patrick BLANCHET

<b>12 commissaires suppléants</b>
Catherine GRAUX
Dominique METAYER
Nathalie PERRET
Christine AUDUC
Sylvie PIET
Johan MAURIN PRESSOIR
Marie-Josée SOARES
Julie-Anne BRUNAUD
Suzette TENAILLEAU
Michel BERNARDEAU
Aurélië FRITSCH
Richard DUBOIS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques.

**DELIB 2026\_0401\_24 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.**

La commission de contrôle est compétente pour contrôler la régularité de la liste électorale, et pour statuer sur les recours administratifs préalables aux recours contentieux formés par l'électeur intéressé contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire.

Les communes dans lesquelles, une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée de :

- Un conseiller municipal
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner **Monsieur GERARD Massé titulaire** et **Madame Nadine Mainard suppléante**, membres de la commission de contrôle des listes électorales.

**DELIB 2026\_0401\_25 : DESIGNATION DU REPRESENTANT AU COLLEGE ELECTORAL DU SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME  
(SDV17)**

Considérant sa population inférieure à 2 500 habitants, la commune de **LA DEVISE** doit désigner **1 électeur**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, DÉCIDE**

- De désigner : **Monsieur GERARD MASSE**

**DELIB 2026\_0401\_26 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE DU SYMBO-  
EPAGE DE LA BOUTONNE**

Le SYMBO est l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Boutonne.

Il est un syndicat mixte ouvert en charge des études et des travaux de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, ainsi que pour le portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Boutonne.

Elles ont pour mission de maintenir une relation de proximité avec les acteurs de terrain et d'impulser la programmation des travaux pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE**

- De désigner comme représentants de la Commune aux Commissions Géographiques du SYMBO :
- Monsieur Louis BOUTTEAUD et Monsieur Richard DUBOIS**

**DELIB 2026\_0401\_27 : RENOUVELLEMENT DES DELEGUES AU COMITE DU SDEER (Syndicat d'Electrification  
et d'Équipement Rural) et désignation d'un « grand électeur »**

Conformément aux statuts du SDEER, la commune de la DEVISE, adhérente au SDEER, ayant une population inférieure à 5000 habitants dans un canton de 21 204 habitants, elle doit être représentée au comité syndical du SDEER par 3 délégués élus par et parmi des grands électeurs désignés par les communes du canton.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Désigne comme grand électeur **Monsieur Samuel MADEUX**

**DELIB 2026\_0401\_28 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SIAH GERES et DEVISE**

Le syndicat intercommunal d'aménagement Hydraulique de la Gères et de la Devise (SIAH) est un syndicat intercommunal à vocation unique.

Il a pour compétences :

- l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants (L. 211-7 10° du code de l'environnement)
- le débroussaillage et l'élagage de chemins existants au voisinage des cours d'eau.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE**

De désigner comme représentants de la Commune au comité syndicat du SIAH Gères et Devise :

**Monsieur Louis BOUTTEAUD et Monsieur Richard DUBOIS**

**DELIB 2026\_0401\_29 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CNAS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de la DEVISE est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS), ce qui lui permet de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

L'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué élu et un délégué agent qui représenteront la collectivité au sein du CNAS.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : DÉCIDE**

De DESIGNER comme DELEGUEE ELUE au (CNAS) : **Mme PERRET Nathalie**

De DESIGNER comme DELEGUEE AGENT au (CNAS) : **Mme DACHICOURT Laure**

**DELIB 2026\_0401\_30 : DESIGNATION d'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ECOLE**

**CONSIDÉRANT** que la commune de La Devise dispose sur son territoire d'une école primaire (école maternelle et école élémentaire)

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'école comprend notamment deux élus, à savoir le Maire, ou son représentant désigné par arrêté et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé au conseil municipal de désigner un seul et même conseiller municipal, qui siègera au sein du conseil d'école, aux côtés du Maire ou de son représentant,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal : DÉCIDE**

**DE DÉSIGNER Monsieur Johan PRESSOIR MAURIN**, en tant que représentant de la commune de la Devise appelé à siéger au sein du conseil d'école aux côtés du Maire ou de son représentant.

**DELIB 2026\_0401\_31 : DESIGNATION D'UN REFERENT « DEFENSE »**

Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : DÉCIDE**

De DESIGNER comme correspondant « défense » : **Mme Catherine GRAUX**

**DELIB 2026\_0401\_32 : DESIGNATION D'UN REFERENT « SECURITE ROUTIERE »**

Considérant que le référent « Sécurité routière » est un élu référent au sein de l'équipe municipale chargé d'assister le maire dans ses missions de coordination et de mobilisation des acteurs concernés en matière de sécurité routière.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : DÉCIDE**

De DESIGNER comme référent sécurité routière de la commune : **Monsieur Johan PRESSOIR MAURIN**

**QUESTIONS DIVERSES**

Chaque élu dispose d'une bannette en mairie. Pour les adjoints, celle-ci est dans le bureau du maire, pour les conseillers municipaux à l'accueil de la mairie. Il est rappelé également que le dossier préparatoire avant chaque conseil municipal peut être consulté dans le bureau du maire (devis, notes supports...)

Nous avons reçu un courrier du député BARUSSEAU et de Benoit BITEAU félicitant les nouveaux élus.

Concernant les travaux du pont aqueduc RD 114 du 13 avril au 30 juin 2026, un courrier a été rédigé à l'attention des habitants. Chaque élu prend en charge la distribution de ce courrier dans les boîtes aux lettres conformément au plan établi lors des élections. Celle-ci doit être faite avant le dimanche 5 avril.

Les sociétés Cyclad (ramassage des poubelles) et Kéolis (bus scolaires) ont été informées et confirment qu'il n'y aura pas de modifications particulières, Pour Kéolis pas de changements des arrêts, uniquement des changements d'itinéraires.

Pour les travaux d'aménagement de la rue Eléonore d'Olbreuse (de la cantine au château - tranche 2 des travaux d'aménagement), le Département doit voter son budget début avril, ce qui va permettre de lancer l'opération. Un acompte de 40 000 € sera à prévoir en 2026 (début des travaux dernier trimestre 2026), le solde en 2027 (montant total : 132 770,60 € HT). Une réunion est prévue le 10 avril à 14h30 en mairie de La Devise.

Un message a été transmis concernant les commissions de l'AMF : les élus intéressés peuvent se positionner.

Un rendez-vous avec l'inspection de la gendarmerie est fixé au 2 avril à 11h, salle du lavoir : participation du maire, du 1<sup>er</sup> adjoint et du référent sécurité de la commune.

Une réunion de lancement de l'étude des bassins versants de la Gères et de la Jinguette se tiendra le vendredi 24 avril de 10h à 12h en mairie de La Devis. 8 communes sont concernées.

Les référents pour les agents techniques sont Louis Boutteaud et Patrick Blanchet. Tous les lundis à 08h00, les agents techniques seront informés des travaux pour la semaine à suivre.

Arrêt maladie de Naia EFFENBERGER prolongée jusqu'au 30/04 (périscolaire).

Des travaux sont prévus sur le sol de la salle des fêtes : le choix du devis reste à valider (34 441 € HT pour les 2 intervenants). Les retours des subventions restent encore à arriver. Le planning impose un achèvement du gros œuvre au plus tard le 24 juillet pour permettre l'intervention du carreleur fin août. La salle serait fermée jusqu'au 13/09. Le conseil municipal se positionne pour un maintien des travaux comme initialement prévus et déjà budgétés. Est soulevée la question du parking de la piscine qui pourrait être impacté par ceux-ci. Compte tenu des horaires d'ouverture de la piscine, cela ne devrait pas avoir de conséquences mais toutefois, afin de pallier toutes difficultés restantes, il peut être envisagé de déporter le parking de la piscine vers le village de vacances pendant la durée des travaux avec un chemin d'accès à la piscine déjà existant.

Une demande de location à Chervettes a été reçue (courrier ALLEIX), suite au départ du photographe au 31 mars : si les élus ne sont pas opposés à la location des locaux jusque-là occupés par la photographe, se pose la question du diagnostic de performance écologique (DPE) à la mise en place du nouveau bail. La question va être étudiée et une réponse apportée aux demandeurs. Concernant les conditions tarifaires de location, une hausse de la part consacrée à l'électricité pourrait être envisagée.

Le logement au-dessus de l'épicerie sera disponible à partir du 21 avril. Le loyer actuel est de 477,28 € hors charges (+ environ 40 € de charges). Une proposition de location à des agents actuels de la mairie sera faite avant toute autre publicité.

Il est proposé d'organiser une rencontre entre les élus et l'ensemble des agents (périscolaires, techniques et administratifs) afin que l'ensemble de l'équipe leur soit présenté. La date reste à définir mais il est envisagé dans la semaine en fin de journée.

Une nouvelle activité s'installe sur la commune : Nathalie GOUET (SIMONE ET OLGA pâtisserie), produira et vendra sur les marchés artisanaux et de producteurs. Un mail a été adressé au foyer rural pour la prise en compte éventuelle pour le marché des producteurs du 01 août 2026. Une vérification de la déclaration de changement de destination des locaux sera effectuée.

Traditionnellement, un feu d'artifice est tiré tous les ans pour la commune. Il est dernièrement régulièrement repoussé pour cause de conditions climatiques défavorables. Il est proposé que celui-ci soit finalement couplé au marché des producteurs début août, généralement période moins touchée par la sécheresse. Le conseil municipal est favorable à cette option. Il est envisagé pour cette année de faire appel de nouveau à la société intervenant habituellement avec en plus l'intervention d'un artificier (le nouveau maire occupant cette fonction auparavant). Les agents vont être sollicités pour savoir s'ils seraient volontaires pour suivre la formation pour prendre en charge le feu d'artifices les années suivantes.

L'installation des élus de la CDC (élection du président et des vice-présidents) aura lieu le mardi 14 avril à 17h au siège de la CDC, sont concernés les deux élus communautaires. Les élus municipaux et secrétaire ont quant à eux, reçus une invitation pour la journée du 29/04 (journée d'intégration).

Le maire et la première adjointe ont rencontré le directeur de l'école lundi 30 mars 2026 à 15h30 pour se présenter et parler des sujets école (une délégation de CM1-CM2 sera présente pour la commémoration du 08/05 avec chant de la marseillaise 1<sup>er</sup> et 6<sup>ème</sup> couplets + refrain).

Le restaurant les FARFADETS du lac réouvre ce jour le 01<sup>er</sup> avril. Toute l'équipe municipale leur souhaite une bonne reprise et une pleine réussite.

Le domaine du prieuré à Chervettes est à l'honneur ce mois d'avril, les hôtes reçoivent l'Assemblée générale des gîtes de France ce 02/04 et la première Fête des plantes le dimanche 26 avril. La publicité sur ces événements doit être maximale afin de mettre en avant notre territoire.

Une commission va travailler sur le projet de règlement intérieur du conseil municipal. Les volontaires ont été identifiés et une première réunion va être planifiée.

Un rappel au civisme doit être fait face à la recrudescence des dépôts sauvage sur le territoire et suite au vol d'un candélabre au PRL proche city stade.

Toujours concernant le civisme, une attention particulière sera apportée sur les « voitures ventouses » qui peuvent portées préjudices aux habitants de la commune et gâcher notre environnement immédiat.

Rappel a été fait sur la non nécessité de valider un droit à l'image pour les élus. Ceux-ci sont des personnes publiques qui n'y sont pas soumises.

Compte rendu PARVIS 24-03 :

L'objectif du projet est de végétaliser une partie de la place de la mairie (Ce projet touche aussi l'école). Une liste de plantes a été présentée, celle-ci doit être retravaillée avec les agents techniques. Les plantations dont la période est déjà avancée vont être en partie faites au printemps mais devraient se poursuivre à l'automne. Les enfants de l'école devraient participer au projet.

Le projet d'embellissement de la place doit s'étaler sur plusieurs années afin de minimiser l'impact sur le budget de la commune. Le groupe travaillera sur les différentes options.

Compte rendu VOIRIE 30-03 :

Objectif de la réunion : flécher les travaux de voirie pour 2026 en fonction du budget alloué. Un projet a été proposé et des devis correspondants ont été demandés. La commission se réunira de nouveaux pour étudier les retours de devis et statuera sur les travaux à réaliser.

**La séance est levée à 22h40**

**La secrétaire de séance  
Nathalie PERRET**



**Le Maire,  
Samuel MADEUX**

